

49075. - 12 mai 2009. - **M. Pierre Morel-A-L'Huissier** attire l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire**, sur les conclusions d'un rapport de l'Inspection générale de l'environnement de 2003 qui évaluait à 100 000 le nombre de collisions routières avec la grande faune dont 45 000 accidents imputables aux seuls sangliers pour un coût global annuel de 96 millions d'euros. Or, une étude réalisée par l'Office de génie écologique pour le compte de l'ONCFS ramène subitement ce chiffre à 23 500. Il lui demande des précisions sur la réalité de ce problème en France.

Réponse. - Le rapport de l'inspection générale de l'environnement évaluait à 100 000 le nombre de collisions annuelles. Le calcul des inspecteurs de l'environnement était basé sur des données cumulées de trois années de recensement alors qu'il aurait fallu prendre la moyenne annuelle. Après correction, le nombre de collisions serait de 28 800, chiffre proche des 23 500 collisions enregistrées par l'Office de génie écologique. Par ailleurs, le Gouvernement dispose d'une autre estimation du phénomène, issue des statistiques du fonds de garantie des assurances obligatoires, qui indemnise les conducteurs victimes de collisions avec la faune sauvage. Pour 2008, le nombre total de collisions est de 42271, toutes espèces confondues. Trois espèces, le sanglier (40 %), le chevreuil (36 %) et le cerf (8 %) sont plus particulièrement à l'origine de ces accidents. Les massifs forestiers des Landes, de l'Alsace, de la Lorraine, de Seine-et-Marne et de la Sologne concentrent l'essentiel de ces accidents de la circulation.

Journal officiel débats parlementaires Assemblée nationale

N° 51 A.N. (Q) mardi 22 décembre 2009.

Page 12258 – Question n° 49075 -